

Événement parallèle lors de la conférence INC-2, 30 mai 2023

La perspective de la qualité de l'eau pour lutter contre la pollution plastique

Une approche systémique pour atteindre les ODD de l'Agenda 2030

La perspective politique internationale: Protection de la qualité de l'eau de la source à la mer

Le traité devrait inclure une référence explicite à la Convention sur le droit relatif à l'utilisation des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (UNWC) et à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention Eau). Les deux conventions traitent toutes les deux directement ou indirectement de la protection des écosystèmes marins, notamment de la pollution plastique qui vient des réseaux fluviaux.

L'article 23 de la Convention sur le droit relatif à l'utilisation des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation lie expressément la protection des milieux d'eau douce à celle de l'environnement marin. Il stipule que : « *Les États du cours d'eau, séparément et, s'il y a lieu, en coopération avec d'autres États, prennent toutes les mesures se rapportant à un cours d'eau international qui sont nécessaires pour protéger et préserver le milieu marin, y compris les estuaires, en tenant compte des règles et normes internationales généralement acceptées.* »

La Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux souligne que « Les Parties riveraines se mettent d'accord sur les paramètres de pollution et les polluants » (art.11.2) et qu'ils ont le devoir de procéder, à intervalles réguliers : « *à des évaluations communes ou coordonnées de l'état des eaux transfrontières et de l'efficacité des mesures prises pour prévenir, maîtriser et réduire l'impact transfrontière. Les résultats de ces évaluations sont portés à la connaissance du public* » (art.11.3).

Les négociations d'un instrument juridique international contraignant sur la pollution plastique devraient inclure la mise en œuvre d'une surveillance par bassin et transfrontalière de la qualité de l'eau, dont les résultats seraient publics, afin de soutenir des mesures qui amélioreront la qualité de l'eau, prévenant en particulier la pollution plastique mais reconnaissant aussi que les plastiques rendent visibles d'autres pollutions moins visibles.

La perspective scientifique et pratique: Principe de précaution et amélioration des connaissances

- Inclure dans le traité une liste de polymères et d'additifs autorisés, plutôt qu'une simple liste de substances interdites. Etant donné que plus de 66 000 substances plastiques existent, seule cette approche permettrait de maîtriser les risques environnementaux et la recyclabilité.
- Au niveau national, il est nécessaire de développer un savoir-faire harmonisé sur la quantification des différents plastiques se retrouvant dans l'eau, avec pour objectif final de pouvoir remonter à leurs utilisations, et ainsi éclairer les décideurs sur les leviers d'action. Ce savoir-faire est important à développer pour soutenir l'efficacité des futures réglementations.

Événement parallèle lors de la conférence INC-2, 30 mai 2023

La perspective de la gestion des déchets solides pour lutter contre la pollution plastique

Une approche systémique pour atteindre les ODD de l'Agenda 2030

Perspective 1 : Réduire le volume des plastiques

La priorité numéro un est de réduire le volume global des déchets plastiques. Cette priorité est en parfaite adéquation avec l'ambition du secteur des déchets solides de réduire les volumes globaux de déchets produits. Pour réduire le volume des plastiques, il faut s'attaquer stratégiquement et prioritairement aux plastiques les plus nocifs et réfléchir en profondeur aux incidences des solutions de remplacement proposées. Cette stratégie s'appuie sur une approche scientifique afin d'informer les décideurs à tous les niveaux sur les utilisations du plastique qui entraînent des pollutions et leurs effets sur la santé et la biodiversité.

Messages clés des organisateurs de l'événement :

- *Recommandation aux négociateurs du traité : Les stratégies et les politiques de réduction nécessitent des instruments pour **surveiller les flux de plastique par type de polymère et par utilisation**, et pour développer davantage les connaissances scientifiques sur leurs impacts sur la santé, l'eau et les sols. Ces instruments pourraient inclure
 - 1/ un **observatoire scientifique** des plastiques pour informer les industries utilisatrices de plastiques et les utilisateurs sur les impacts de chaque type de polymère et d'additif ("GIEC des plastiques") ;
 - 2/ Des **indicateurs de réduction des volumes de plastique** par type de polymère, en identifiant si possible l'usage associé, afin de fixer des ambitions de réduction et des leviers d'action associés qui évitent le report vers des options moins recyclables ;
 - 3/ Mécanismes visant à renforcer la **responsabilité des détenteurs de matériaux plastiques** ;*
- *Recommandation aux négociateurs pour la mise en œuvre nationale : La réduction des volumes de plastique nécessite une transformation de nos industries vers l'éco-conception afin de réduire les plastiques inutiles et d'assurer la recyclabilité des produits et des emballages. Cette transformation doit être planifiée et soutenue par des politiques nationales.*

Événement parallèle lors de la conférence INC-2, 30 mai 2023

La perspective de la gestion des déchets solides pour lutter contre la pollution plastique

Une approche systémique pour atteindre les ODD de l'Agenda 2030

Perspective 2 : Réduire les "fuites" de plastiques provenant de déchets mal gérés

Un système de collecte efficace empêche les déchets plastiques de se retrouver dans l'environnement.

Le traitement doit être pensé en fonction du contexte local et viser à empêcher la pollution de l'environnement naturel par les plastiques. Les solutions de traitement incluent : les décharges sanitaires pour les flux de déchets non valorisés, des systèmes de recyclage adaptés aux besoins du marché local et pouvant être contrôlés et surveillés, des solutions de valorisation énergétique des déchets.

Messages clés des organisateurs :

- *Recommandation aux négociateurs du traité : des **objectifs obligatoires** su lesquels les signataires s'engagent **pour améliorer progressivement une gestion des déchets holistique et adaptée au contexte local**. Ces objectifs devraient se référer aux trois principaux facteurs de succès :*

 1. *le principe de proximité (les déchets gérés localement sont gérés de manière plus responsable) ;*
 2. *un environnement fiscal qui permette de financer la prévention, la collecte et le traitement ;*
 3. *des ressources financières et humaines suffisantes pour les autorités locales chargées des déchets, avec la marge de manœuvre nécessaire pour expérimenter des solutions ;*
 4. *une définition claire des rôles et des responsabilités des acteurs publics et privés.*

- *Recommandation aux négociateurs pour la mise en oeuvre nationale :*
 - *La pensée systémique est un facteur clé : La gestion des déchets plastiques doit faire partie d'un système holistique de gestion des déchets et ne pas être un problème isolé des autres matériaux et flux de déchets.*
 - *Les solutions de gestion des déchets doivent être élaborées en collaboration avec les autorités locales et la population locale afin d'être adaptées au contexte et aux capacités locales.*
 - *Fixer des objectifs clairs et ambitieux en matière de collecte et de recyclage et mettre en place un mécanisme de suivi pour les augmenter progressivement au fil du temps, avec des échéances obligatoires.*

Événement parallèle lors de la conférence INC-2, 30 mai 2023

La perspective de la gestion des déchets solides pour lutter contre la pollution plastique

Une approche systémique pour atteindre les ODD de l'Agenda 2030

Perspective 3 : Recyclage

Il est souvent nécessaire de créer des marchés de recyclage. Les matériaux recyclés restent économiquement plus chers. Le mécanisme d'initiation du marché doit lancer des programmes de recyclage qui conduisent à la conservation des ressources, aux économies d'énergie, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et qui garantissent que les matériaux/objets recyclés ne rejettent pas de plastiques nocifs dans l'environnement (exemple des banques de plastiques recyclés placées dans l'espace urbain qui laissent échapper des plastiques toxiques). Les défis et la complexité de la mise en place de tels systèmes comprennent l'infrastructure de recyclage, la création d'une demande de marché pour les produits, le changement de comportement des consommateurs ainsi que la coopération des parties prenantes.

- *Recommandation aux négociateurs pour que le traité inclue :*
 - *Un cadre réglementaire pour lancer et contrôler le recyclage des plastiques restants pour lesquels il n'existe pas d'alternatives durables. Ce cadre devrait inclure :*
 1. *Le contrôle des risques sociaux, sanitaires et environnementaux des activités de recyclage ;*
 2. *Des mécanismes pour initier de nouveaux marchés par le biais d'incitations économiques ou d'obligations tout en permettant des ajustements pour éviter que l'utilisation d'objets recyclés ne rejette des molécules nocives dans l'environnement ou pour s'assurer que les réductions de volume souhaitées sont induites.*
 - *avoir une liste de substances interdites qui doivent être retirées du marché, afin de garantir que les produits (vierges ou recyclés) ne sont pas nocifs pour l'environnement dans l'utilisation prévue et peuvent être éliminés ou recyclés de façon sûre.*
- *Recommandation aux négociateurs pour la mise en oeuvre nationale :*
 - *La pensée systémique est un facteur clé : La gestion des déchets plastiques doit faire partie d'un système holistique de gestion des déchets et ne pas être un problème isolé des autres matériaux et flux de déchets.*
 - *Il est essentiel de créer des marchés de recyclage pour les déchets et de favoriser la réduction des volumes pour assurer une gestion durable des déchets. Toutefois, pour atteindre ces objectifs, il faut relever des défis liés aux infrastructures, à la coopération entre les parties prenantes, au changement de comportement, à la demande du marché et aux avancées technologiques. Pour surmonter ces difficultés, les gouvernements, les entreprises, les collectivités et les particuliers doivent collaborer afin de créer une économie circulaire qui minimise les déchets et maximise l'efficacité des ressources.*